

Entre la justice de l'islam et l'égalité prônée par les marchands d'illusion

L'islam a établi la justice comme un de ses principes fondamentaux. C'est sur elle que repose le fonctionnement des cieux et de la terre et c'est pour son établissement que les hommes et les djinns ont été créés. Selon l'islam, la justice signifie faire occuper à chaque chose sa place légitime. La base de la justice consiste d'abord à placer l'adoration à sa vraie place c'est-à-dire à la vouer exclusivement à Celui auquel elle revient le droit, Le Seigneur Très-Haut. Vient ensuite le droit des parents consistant en la bonne conduite à leur égard (la piété filiale), puis l'ensemble des droits sociaux qui régissent les relations entre un parent et ses enfants, entre frères, et entre dirigeant et sujets, relations qui doivent s'appuyer sur le principe de l'équité : « *Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout.* » *Les Femmes*, v58. Il en est de même pour toute autre forme de justice dans le domaine social et juridique. C'est aussi le cas pour la justice dans les rapports sociaux : ne point léser et ne point être lésé ; point d'injustice ni tyrannie ; ne point abuser des biens d'autrui ni ternir la réputation d'autrui : « *Ô les croyants! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites* ». *La Table Servie*, v8. Parmi les formes de justices solidement établies par l'islam, on peut citer l'équité entre les épouses : « *Il vous est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez.* » *Les Femmes*, v3

Quant à l'égalité prônée par l'occident et ses suppôts, elle ne saurait s'identifier – loin s'en faut – à la conception islamique de la justice, qui est la seule à s'inscrire en ligne droite des aspirations de l'homme à être protégé de l'injustice et à bénéficier d'une certaine considération. Cette égalité, n'est rien d'autre qu'une théorie dont la mise en œuvre et l'application relèvent de l'illusion. Un des aspects saillants de cette prétendue égalité reste celle entre l'homme et la femme. Un concept auquel ils croient fermement, et dont l'exportation vers les pays du tiers-monde notamment ceux de l'Afrique reste une de leurs priorités majeures. A ce propos, L'assemblée nationale, du Sénégal majoritairement composé de députés du parti au pouvoir, a récemment voté la loi sur la parité, afin d'accorder aux femmes, les mêmes chances que les hommes dans le secteur de l'emploi, dans cercles de prises de décisions, bref, à tous les niveaux et dans tous les domaines.

Cette affaire n'a pas manqué de soulever des débats contradictoires au niveau des différentes couches sociales du pays avec des points de vue aussi divers que variés. Les adeptes de l'islam ont, eux aussi, comme à l'accoutumé, exprimé leur point de vue sur la question et d'une manière générale, les avis émis autour de la parité s'inscrivent dans les points suivants :

- 1- Certains défenseurs de cette fameuse parité, bien qu'étant musulmans, considèrent que la question ne doit pas être abordée sous l'angle religieux, sous prétexte que sil est vrai que l'écrasante majorité de la population est composée de musulmans (96%), il n'en demeure pas moins vrai que le pays n'est pas régi par la loi Islamique (charia) ; selon eux, les 4% restants ont aussi leurs droits civils conformément à la constitution laïque, en d'autres termes il serait injuste de leur imposer la loi Islamique ; Des arguments qu'on oppose sans cesse aux musulmans qui ne cachent pas leur fierté d'appartenir à l'islam et de se conformer à ses principes. Au demeurant, les auteurs de tels propos oublient ou font semblant d'oublier que les 96% ont aussi leur droits et ne devraient pas, en toute logique subir de force, des lois allant à l'encontre de leur croyance qui plus est, c'est cette même laïcité qu'ils invoquent, qui accorde à la préséance à la majorité.

Par ailleurs, serait-il concevable que le peuple sénégalais, majoritairement musulman et qui a toujours récusé la validité du code la famille instauré par le régime laïc depuis plus de quatre décennies, se réveille un beau jour, pour changer de position en acceptant ce principe qui lui est étranger et qui de surcroit, est d'une importance moindre sur le plan pratique?

- 2- Les adeptes de cette parité insistent souvent sur la nécessité de mettre, à côté de chaque homme, une femme, dans les secteurs de prise de décisions. A ce sujet, nous leur posons la question suivante : Ne serait-il pas possible d'élargir davantage le domaine de cette égalité en y incluant des secteurs jusqu'ici occupés par des hommes, des secteurs qui requièrent plus d'efforts et de sacrifices pour servir la communauté tel que les travaux routiers, le creusage de canaux, le transport d'ordures, le convoi de matériel lourd etc. ? L'on n'entendra jamais ces femmes bavardes réclamer le moindre poste à côté des hommes travaillant dans ces domaines. Une telle attitude nous révèle deux choses essentielles :

Premièrement : Une reconnaissance évidente des énormes différences naturelles existant au sein des humains, qu'ils soient hommes ou femmes : « *Par le jour quand il éclaire! Et par ce qu'Il a créé, mâle et femelle! Vos efforts sont divergents* » *La nuit*, v2 à 3

Deuxièmement : Il est clair que cette fameuse parité a pour sous-bassement les fondements de la laïcité, qui perçoivent les fonctions comme des médailles ou des plébiscites à distribuer pour la convoitise desquels les gens doivent rivaliser et se disputer avec acharnement, et non comme une lourde responsabilité à assumer, que tout croyant pieux doit redouter de réclamer.

- 3- L'équité ne signifie pas l'égalité: Sous l'angle islamique, les gens ne sont égaux que dans le devoir d'adorer Dieu mais en dehors de cela, il n'existe point d'égalité. Quant à l'équité, c'est une vertu constante et immuable de l'Islam. Même pour les pratiques cultuelles, on note dans la manière de les accomplir, des différences selon les capacités des individus. A titre d'exemple au moment où untel doit prier 4 rak'as, il est permis à un autre de s'en tenir à deux rak'as (valables pour les voyageurs). Et tandis qu'untel doit impérativement jeûner le mois du Ramadan, on accorde à un autre la dérogation de payer ultérieurement etc. (malades, femmes enceintes, allaitantes...)

C'est cette loi Divine qui régit les humains, aussi bien du point de vue de leurs physionomie que de leurs destins : Certains sont grands, d'autres petits ; les riches et les pauvres se côtoient, au même titre que les bien portants à la santé rayonnante, et ceux qui que la maladie ne quitte que très rarement. Même entre les hommes eux même, entre les femmes elles même, on ne saurait parler d'égalité dans ce bas-monde comme dans l'au-delà à fortiori entre hommes et femmes. Ainsi en a décidé La sagesse Divine dans la création, que nous l'acceptons ou non. Le Seigneur a dit : « *C'est Lui qui a fait de vous les successeurs sur terre et qui vous a élevés, en rangs, les uns au-dessus des autres, afin de vous éprouver en ce qu'Il vous a donné. (Vraiment) ton Seigneur est prompt en punition, Il est aussi Pardonneur et Miséricordieux.* » *Les bestiaux*, v 165.

En ce qui concerne l'au-delà, Le Seigneur dit : « *Regarde comment Nous favorisons certains sur d'autres. Et dans l'au- delà, il y a des rangs plus élevés et plus privilégiés.* » *Le voyage nocturne*, v21. Les prophètes envoyés ne sont pas à un même niveau et bien que partageant la même tâche, celle de transmettre le message de Dieu, ils sont classés à des degrés très différents, comme en atteste le verset suivant : « *Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres* » *La vache*, v253. Par conséquent, il serait injuste que les autorités parlent de parité absolue entre les sexes, ce qui est comparable à un homme qui se réfère à une seule et même mesure pour acheter les vêtements et les chaussures de ses femmes sans tenir compte de leurs différences de taille.

- 4- La sagesse Divine a fait qu'à chacun de l'homme et de la femme sont assignées des tâches en parfaite harmonie avec leurs natures. C'est une constante dans les lois de Dieu car l'homme n'est pas comme la femme du point de vue de la capacité de travail, de l'endurance, et du sacrifice. Ceux qui réfutent cette vérité le font par leurs bouches non dans la pratique. Posez aux occidentaux, chantres de cette fameuse parité, la question à savoir combien de femmes ont assuré la fonction de chef d'Etat dans leurs pays depuis qu'ils ont commencé à défendre ce concept et combien d'hommes l'ont assurée ? Combien ont-ils de femmes qui ont joué des rôles de leader dans le devenir de leur nation et combien d'hommes l'ont fait ? Combien d'hommes y a-t-il eu à la tête des partis politiques et les parlements et combien de femmes ? Il apparaîtra une

différence immense dans les chiffres. Pourquoi ? Parce que ceci est la création divine et ceci est la prédisposition qu'Allah a mise dans la création des hommes.

Pour conclure, disons que c'est une injustice que de vouloir rendre égaux des choses naturellement différentes. La parité absolue est une injustice énorme car la justice voudrait qu'on donne à chacun son droit naturel selon ses capacités et ses compétences : Allah a dit : « *Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles* ». *La vache 228.*

Il dit aussi : « *Ne convoitez pas ce qu'Allah a attribué aux uns d'entre vous plus qu'aux autres; aux hommes la part qu'ils ont acquise, et aux femmes la part qu'elles ont acquise. Demandez à Allah de Sa grâce. Car Allah, certes, est Omniscient.* ».

Que la paix et le salut d'Allah soient sur vous.

Début du mois de Jumâdâ Thâniya 1431h – mai 2010